



DESSAISISSEMENT D UN NOTAIRE

Par SASHA0210

Bonjour,

Un notaire qui se dessaisit d'une succession doit en informer son client par quel moyen :

- Lettre simple
- Lettre R.A.R.
- Mail
- Convocation à l'étude ou autre...

Qu'est-ce que la loi exige ?

Merci d'avance pour votre aide.

Bien cordialement,

Sasha

Par Isadore

Bonjour,

Ni la loi ni le code de déontologie des notaires n'imposent de formalisme.

Par kang74

Bonjour

Pourriez vous expliquer ce que vous appelez " se dé-saisir", autrement dit, préciser le contexte ?

Si le notaire est obligé de faire ce qu'il faut quand on le saisit pour une succession , il n'a pas vocation à gérer les litiges entre successibles .

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Quand même, étant donné l'importance juridique et financière de cette situation, il est vivement recommandé au notaire d'opter pour une méthode qui garantisse à la fois la réception du message par le client et la possibilité d'en apporter la preuve.

Par SASHA0210

Merci à tous d'avoir pris le temps de répondre .